

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/243 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le treize novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, OTTAVI Antoine, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme ALIBERTINI Rose
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIANCARELLI Gaby à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme GORI Christiane à M. GALLETTI José
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, BURESI Babette, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, ainsi qu'il suit, les représentants de l'Assemblée de Corse pour siéger au Comité de suivi chargé d'émettre les avis sur les projets d'implantation de parcs photovoltaïques :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Martin MONDOLONI	Mme Monika SCOTTO
Mme Dorothee COLONNA-VELLUTINI	Mme Rose ALIBERTINI
M. Dominique BUCCHINI	Mme Maria GUIDICELLI
M. Jean BIANCUCCI	Mme Christine COLONNA
M. Antoine OTTAVI	Mme Marielle DELHOM
Mme Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI	M. Pierre CHAUBON
Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI	M. Pierre-Philippe CECCALDI
Mme Véronique SCIARETTI	Mme Rose-Marie PROSPERI
M. Sauveur VERSINI	Mme Marie-Jeanne MOSCONI
Mme Geneviève FILIPPI	M. Jean-Claude GUAZZELLI

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 13 novembre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA